



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le treize octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, également convoqué par courrier en date du neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie de Guécélard en présence limitée du public (pour respecter les mesures barrières dans la lutte contre la pandémie COVID-19) sous la présidence de M. Alain VIOT, Maire.

Etaient présents :

MMES. BARBARAY, BARBE, CORBIN, DA CUNHA, DELACOU, DENELLE, EL IRARI, GOHIER, JEANNOT, NORMAND, RICORDEAU.

MM. DE EVER, FROGER, GENET, GERVAIS, GIRARDOT, HEULIN, JAGUELIN, KUZNICKI, LECOMTE, PANETIER, RICHARD, VIOT.

Etaient absents :

MMES JEANNOT (procuration à Mme CORBIN), DENELLE (procuration à Mme BARBE).

M. RICHARD.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

Autre(s) membre(s) présent(s) sans voix délibérative : MME CHEVALLIER, Directrice Générale des Services

**La séance est ouverte à 20h30.**

M. FROGER et M. HEULIN se présentent pour être secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. FROGER est désigné secrétaire de séance.

**1.1. Délibération n°2020/059 : Affaires générales- Règlement intérieur du conseil municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-8,

**Vu** la réunion informelle du conseil municipal du 01/10/2020,

**Vu** les modifications apportées en séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

17 voix POUR

4 voix CONTRE (MME GOHIER, M. GERVAIS, M. HEULIN, M. JAGUELIN)

1ABSTENTION (MME DELACOU)

- décide d'adopter à la majorité le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération

**1.2. Délibération n°2020/060 : Social Sociétal – Mise à disposition du local de la poste**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

22 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- valide à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition du local à titre gracieux jusqu'après la fin des travaux de la maison de santé.

**1.3. Délibération n°2020/061 : Finances – Demande de subvention DSIL (Plan de relance) – Rénovation énergétique du club House**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

22 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- décide à l'unanimité :
  - d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL dans le cadre du Plan de relance ;
  - d'approuver le plan de financement de l'opération ;

**1.4. Délibération n°2020/062 : Finances – Demande de subvention DSIL (Plan de relance) – Installation d'une chaufferie bois sur le groupe scolaire René CASSIN**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

22 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- décide à l'unanimité :
  - d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL dans le cadre du Plan de relance ;
  - d'approuver le plan de financement de l'opération ;

**1.5. Délibération n°2020/063 : Ressources humaines – Taux d'avancement de grade**

**Vu** l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Vu** l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 08 octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

22 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2020 à 100 % le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité (pour tous les grades).

**1.6. Délibération n°2020/064 : Ressources humaines – Avancement de grade - Modification du tableau des emplois –**

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant,

**Vu** la délibération n°2020/063 du 13 octobre 2020, fixant le taux d'avancement de grade 2020 à 100% pour tous les grades,

**Vu** l'avis de la commission administrative paritaire du 19 juin 2020,

**Vu** le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

22 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- décide à l'unanimité :
  - La création de 3 emplois d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

- La suppression de 3 emplois d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

#### **1.7. Délibération n°2020/065 : Ressources humaines – Modalités de mise en place du télétravail**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Administration Générale en date du 02 septembre 2020,

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 08 octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

22 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- décide à l'unanimité de mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

#### **1.8. Délibération n°2020/066 : Ressources Humaines – Recrutement des agents recenseurs**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**Vu** le montant de la dotation forfaitaire qui s'élève à 5 352,00€,

**Considérant** la nécessité de créer cinq emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

22 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- décide à l'unanimité de :
  - créer cinq postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021.
  - fixer à 1 071,00 € (brut) la somme versée à chaque agent pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2021. Ce forfait comprend les deux demi-journées de formation et les frais kilométriques.
  - dire que les rémunérations des agents recenseurs seront versées au terme des opérations de recensement.

#### **1.9. Délibération n°2020/067 : Fêtes et cérémonies – Annulation du banquet du 11 novembre – Proposition d'une alternative**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

20 voix POUR

0 voix CONTRE

2 ABSTENTIONS (M. HEULIN, M. GERVAIS)

- décide à l'unanimité :
  - la distribution de colis de Noël pour les personnes âgées de 70 à 74 ans en alternative au banquet du 11 novembre

**La séance est close à 00h05.**

Le Maire,

Alain VIOT

